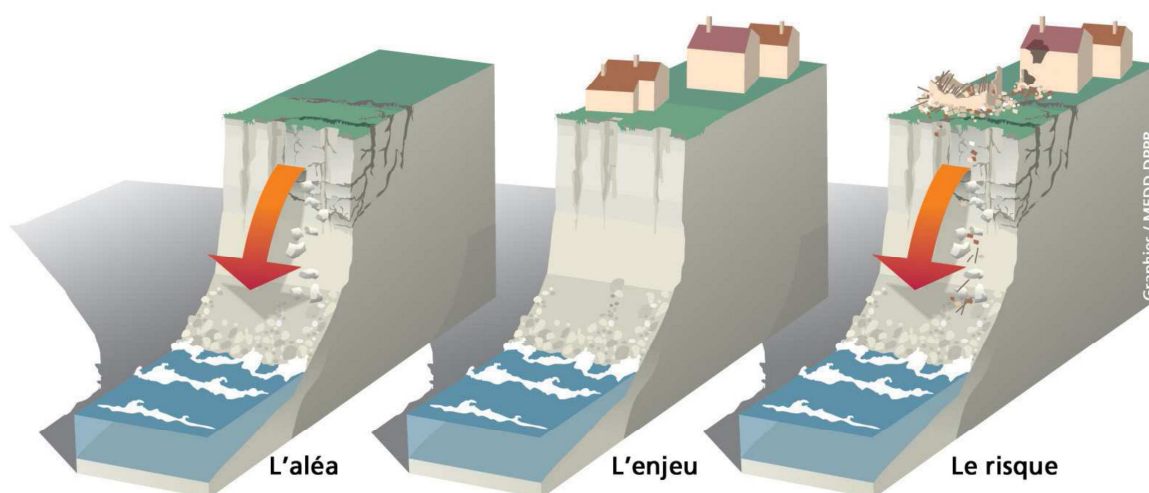


Commune de CREDIN	Dispositif communal de crise Identification des risques sur la commune	1
----------------------	--	---

I-1 DÉFINITION DU RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (relative à l'action humaine) dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée à la manifestation de deux paramètres :



L'ALÉA : manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique qualifiée par une intensité et une période de retour

LES ENJEUX : ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène dangereux

LE RISQUE : aléa X enjeux vulnérables

LA VULNÉRABILITÉ exprime et mesure le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux. Différentes actions peuvent réduire le risque en atténuant l'intensité de certains aléas ou en limitant les dommages sur les enjeux par réduction de leur vulnérabilité.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence (ou période de retour importante),
- une importante gravité / forte intensité.

DANS LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN, 3 familles de risques sont présentes :

- les risques naturels : inondation fluviale, littoral (submersion marine et évolution du trait de côte), feux d'espaces naturels, mouvement de terrain, séisme, événements météorologiques,
- les risques technologiques : industriels, rupture de barrage, transport de matières dangereuses,
- les risques sanitaires (risque commun à l'ensemble du territoire national dans les mêmes circonstances). Pour plus d'informations : <http://www.grippeaviaire.com>.

I-2 LISTES DES ALEAS

Le risque inondation



Définition

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables dans le cas de submersion de plaine ou à une tempête associée à un fort coefficient de marée pour les submersions marines.

Les risques sur notre commune

↳ Inondations fluviales

Il s'agit d'inondation occasionnée par le débordement de l'Oust.

Le débordement de l'Oust correspond à une crue caractérisée par une montée des eaux relativement lente qui peut être prévue plusieurs heures, voire une ou deux journées à l'avance. Néanmoins, on constate qu'en dépit de cette évolution relativement lente, on observe parfois de fortes variations des débits dues au régime irrégulier des pluies.

Le tableau suivant exprime en mètres les cotes atteintes par les principales inondations ayant concerné la commune :

Lieu Echelle de crues	Janvier 1995	Déc 1999	Déc 2000	Janvier 2001	Mars 2001
ROHAN (écluse) (hauteur au-dessus de l'étiage)		1,30	1,28	1,35	
ST SAMSON (écluse)	0,98				
CADORET-PLEUGRIFFET		4,47	4,47	4,76	3,92

↳ Inondation pluviale :

En cas de fortes pluies (orages violents), la commune peut être concernée par des inondations pluviales comme ce fut le cas en octobre 1990.

Afin d'indemniser les victimes de ces inondations, le maire a demandé au préfet d'engager la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le préfet retransmet ensuite cette demande au Ministère de l'Intérieur, qui la soumet pour avis à la Commission interministérielle.

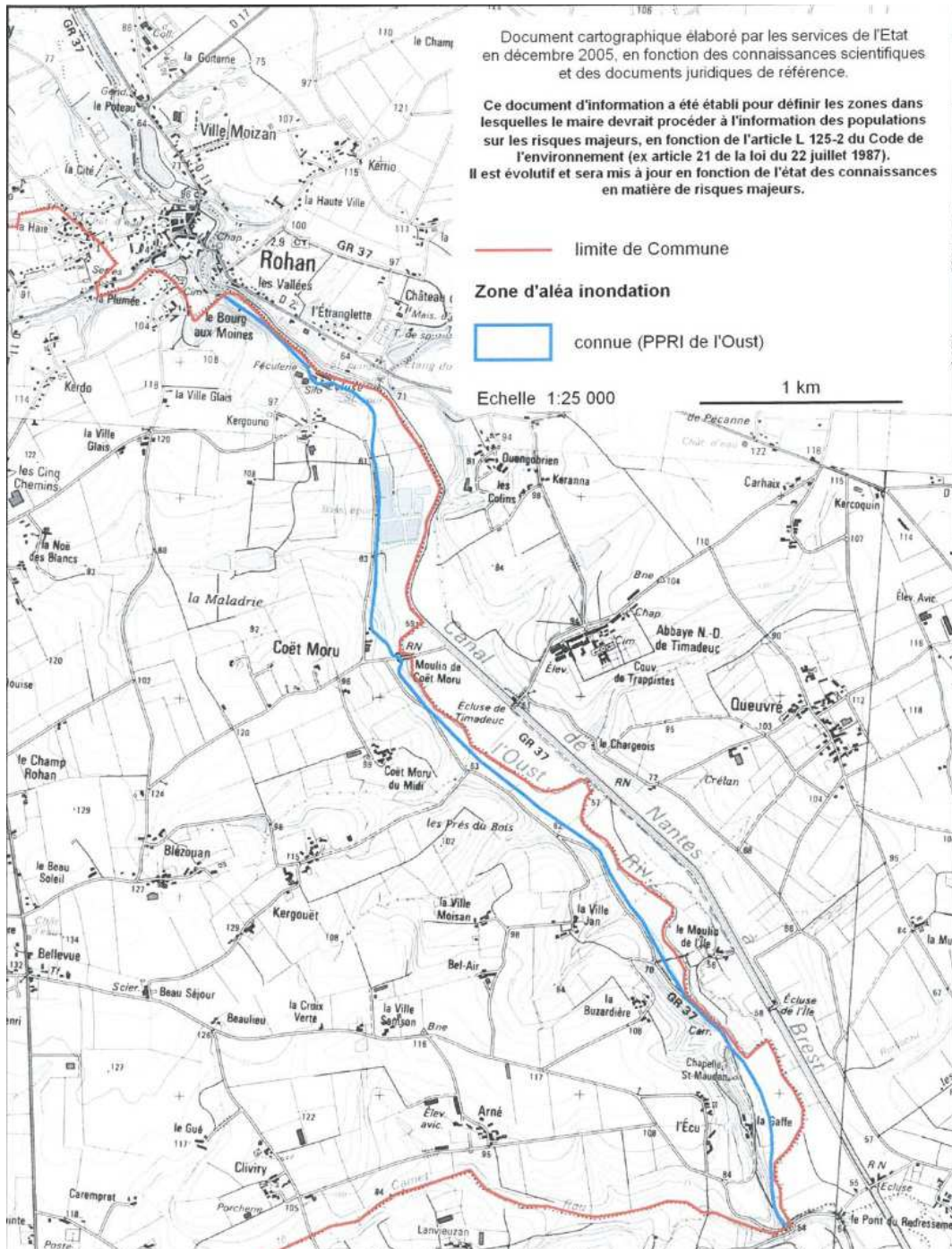
Selon cet avis, l'état de catastrophe naturelle est reconnu par arrêté interministériel qui paraît au Journal Officiel (J. O.). À compter de la date de parution de l'arrêté interministériel au J.O., les sinistrés disposent de 10 jours pour déclarer leurs pertes à leur compagnie d'assurance. Ce délai est porté à 30 jours pour les pertes d'exploitation.

Le tableau ci-après fait l'historique, pour la commune, des arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle :

Evènement	Date	Arrêté	Journal officiel
Inondations et/ou coulées de boue	15 janv au 25 fév 1988	7 avril 1988	21 avril 1988
Inondations et/ou coulées de boue	17 octobre 1990	14 mai 1991	12 juin 1991
Inondations et/ou coulées de boue	25 au 29 déc 1999	29 déc 1999	30 déc 1999

↳ Secteurs concernés par les aléas forts (source PPRI de l'Oust approuvé le 16 juin 2004)

- Le moulin de Coët-moru d'en bas
- La ville jan d'en bas
- La Buzardière d'en bas
- Le roc Morgan
- La Gaffe



Les consignes individuelles de sécurité

1. Se mettre à l'abri
2. Écouter la radio : préciser la station de radio et sa fréquence
3. Respecter les consignes

En plus des consignes générales, valables pour tous les risques (rappelées page 27), les consignes spécifiques en cas d'inondation sont les suivantes :

AVANT

S'organiser et anticiper :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;
- Simuler annuellement ;

et de façon plus spécifique

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants ;
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents ;
- Amarrer les cuves, etc. ;
- Repérer les stationnements hors zone inondable ;
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

Pour plus d'informations : <http://www.meteofrance.com> , <http://www.vigicrues.gouv.fr>

PENDANT

Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus et :

- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues ;
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie ;
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline... ;
- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre ;

et de façon plus spécifique

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
- Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue ;
- Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

APRÈS

- Respecter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;

et de façon plus spécifique

- Aérer ;
- Désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

Le risque phénomènes météorologiques- Tempête



Définition

Une tempête est une perturbation associée à un centre de basse pression atmosphérique, provoquant des vents violents tournant autour de ce centre.

La définition météorologique de la tempête, applicable en général sur le domaine maritime et la zone côtière, est :

- la vitesse moyenne du vent calculée sur 10 mn supérieure ou égale à 89 km/h. Le seuil ouragan est atteint pour une vitesse moyenne calculée sur 10 mn supérieure ou égale à 118 km/h.

À l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales (durant quelques secondes) sur des mats météorologiques à 10 m du sol, dégagés de tout bâtiment ou relief susceptible de renforcer ou d'atténuer la vitesse au niveau de l'instrument de mesure (définition retenue dans les contrats d'assurance).

Les tempêtes peuvent être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations, parfois d'orages. Elles modifient le niveau normal de la marée et par conséquent l'écoulement des eaux dans les estuaires ; ce phénomène est à prendre particulièrement en compte en périodes de vives eaux et d'inondations.

Une tempête se traduit par des vents très forts tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire.

Les tempêtes en phase d'intensification sont marquées par des vents violents jusqu'à proximité du minimum de pression atmosphérique, tandis qu'en phase de maturité et de comblement, le vent se calme près du centre et reste très fort à la périphérie.

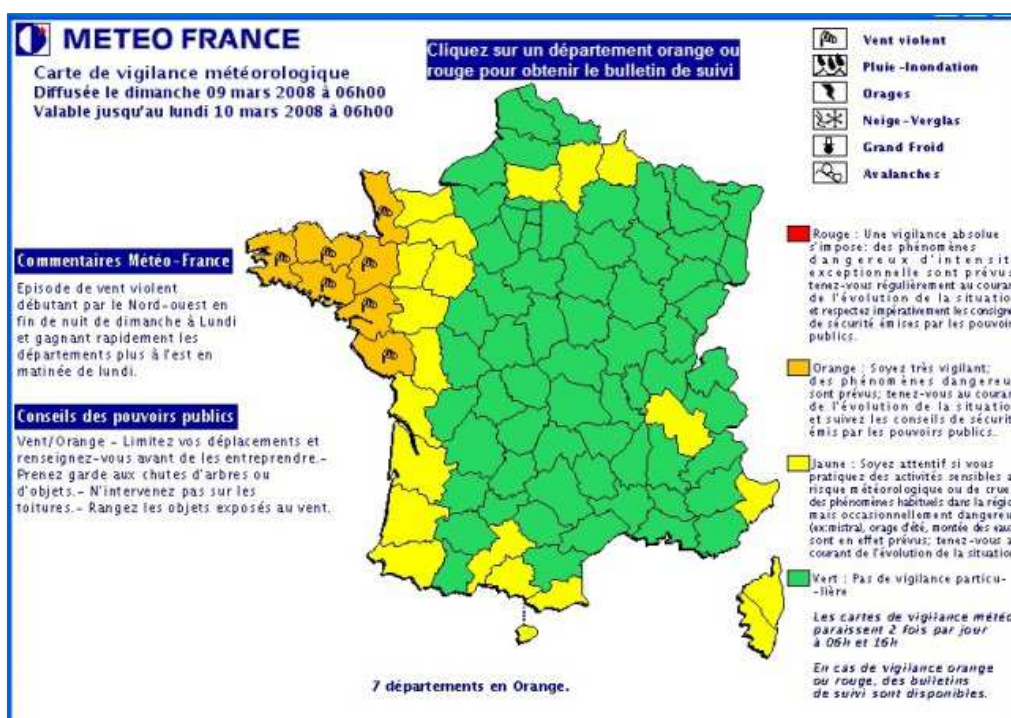
Le phénomène concerne en général une zone de 200 à 900 km de diamètre, mais peut être plus localisé et épars lorsqu'il est associé à des orages violents en été comme en hiver.

Les mesures prises

Le service de prévisions de Météo-France édite sur son site Internet, deux fois par jour (6H et 16 H) une carte de vigilance destinée à informer les pouvoirs publics (au niveau national, régional et départemental) sur les phénomènes météorologiques susceptibles d'engendrer des risques importants.

La carte de vigilance compte 4 niveaux par ordre croissant de risque :
Vert, jaune, orange et rouge

La carte de vigilance est présentée sous la forme suivante :



À partir du niveau orange, la préfecture informe les services et les maires concernés du type de risque et des mesures à prendre. L'information est également relayée par les principaux médias (radios et télévision).

Les consignes individuelles de sécurité

1. **Se mettre à l'abri**
2. **Écouter la radio : préciser la station de radio et sa fréquence**
3. **Respecter les consignes**

En plus des consignes générales, valables pour tous les risques (rappelées page 27), les consignes spécifiques sont les suivantes :

VENT VIOLENT - NIVEAU ORANGE

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbres risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Conseils de comportement

- Limitez vos déplacements.** Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt** (et sur le littoral).
- En ville, **soyez vigilants** face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures** et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles** aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

VENT VIOLENT - NIVEAU ROUGE

Conséquences possibles

Avis de tempête très violente

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible

- Restez chez vous.**
- Mettez-vous à l'écoute** de vos stations de radio locales.
- Prenez contact** avec vos voisins et organisez-vous.

EN CAS D'OBLIGATION DE DÉPLACEMENT

- Limitez-vous au strict indispensable** en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ** et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles** aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures** et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions** face à de possibles inondations et surveillez la montée des eaux.
- Prévoyez des moyens d'éclairage** de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale** (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant

	l'organisme qui en assure la gestion.
PLUIE-INONDATION - NIVEAU ORANGE	
<p>Conséquences possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues <input type="checkbox"/> Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables. <input type="checkbox"/> Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés. <input type="checkbox"/> Risque de débordement des réseaux d'assainissement. <input type="checkbox"/> Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles. <input type="checkbox"/> Des coupures d'électricité peuvent se produire. 	<p>Conseils de comportement</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. <input type="checkbox"/> Respectez, en particulier, les déviations mises en place. <input type="checkbox"/> Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. <input type="checkbox"/> Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

PLUIE-INONDATION - NIVEAU ROUGE	
<p>Conséquences possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> De très fortes précipitations sont attendues, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours. <input type="checkbox"/> Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans les zones rarement inondables, <input type="checkbox"/> Des cumuls très importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés. <input type="checkbox"/> Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau. <input type="checkbox"/> Risque de débordement des réseaux d'assainissement. <input type="checkbox"/> Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire. 	<p>Conseils de comportement</p> <p>Dans la mesure du possible</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés. <p>EN CAS DE DÉPLACEMENT ABSOLUMENT INDISPENSABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. <input type="checkbox"/> Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. <input type="checkbox"/> Signalez votre départ et votre destination à vos proches. <p>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations. <input type="checkbox"/> Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable. <input type="checkbox"/> Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. <input type="checkbox"/> N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.



Définition

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols et provoquer également des raz de marée ou tsunamis si leur origine est sous-marine.

Les risques sur notre commune

La commune de Crédin se situe dans une zone de sismicité faible (zone 2), dans ces zones, les règles de construction parasismiques sont obligatoire pour toute construction neuve ou pour les travaux d'extension sur l'existant, pour les bâtiments de 3^{ème} et 1^{ème} catégorie. Elles sont aussi obligatoires pour les travaux lourds, pour les bâtiments de 4^{ème} catégorie.

Les consignes individuelles de sécurité

1. **Se mettre à l'abri**
2. **Ecouter la radio : préciser la station de radio et sa fréquence**
3. **Respecter les consignes**

En plus des consignes générales, valables pour tous les risques (rappelées page 27), les consignes spécifiques pour le séisme sont les suivantes :

AVANT

- **Diagnostiquer la résistance aux séismes** de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire ;
- **Repérer** les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- **Fixer** les appareils et les meubles lourds.
- **Préparer** un plan de groupement familial.

PENDANT

- **Rester où l'on est :**
 - à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres ;
 - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...);
 - en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- **Se protéger** la tête avec les bras.
- **Ne pas allumer** de flamme.

APRÈS

Après la première secousse, **se méfier** des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.

- **Ne pas prendre** les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- **Vérifier** l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- **S'éloigner** des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.
- **Si l'on est bloqué sous des décombres**, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).

Le risque mouvement de terrain

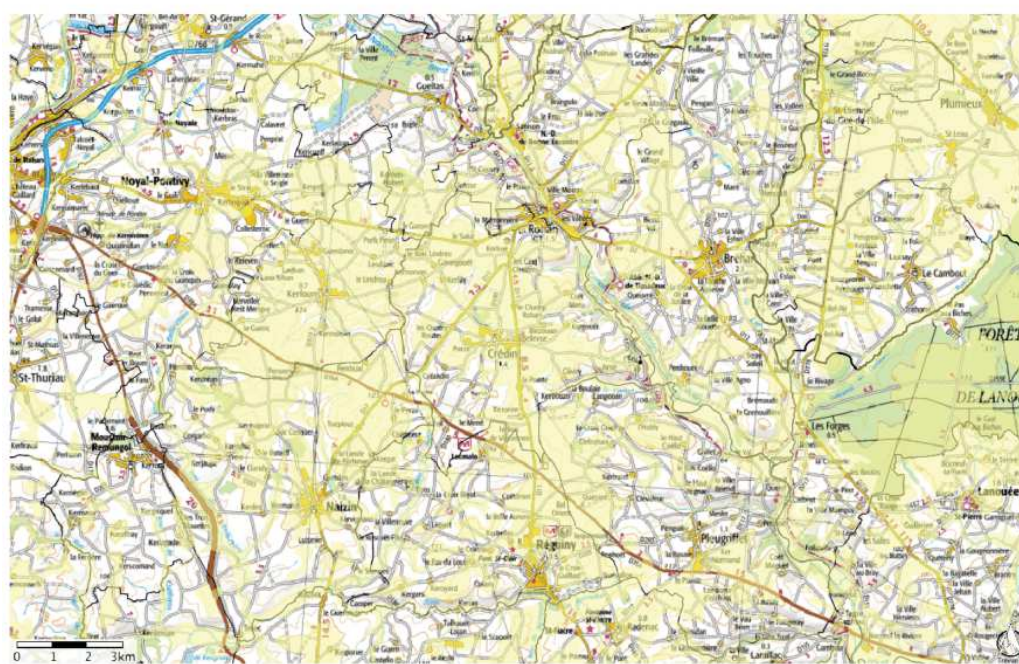


Définition

La commune de Crédin est concernée par le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, ce phénomène est un mouvement de terrain lent et continu. Par des variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux, il entraîne des gonflements en périodes humides et des tassements en période sèche. Ces variations de volumes se traduisent par des mouvements différentiels de terrain et se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) préconise divers dispositions pour se prémunir des risques.

Les risques sur notre commune

↳ Carte des risques :



1 : 250 000

© IGN, © TELEATLAS, © BRGM



Limites des départements
(IGN)

— Limite de département

Limites des communes
(IGN)

— Limite de commune

Argiles non renseignés

A priori nul

Argiles

Aléa fort

Aléa moyen

Aléa faible

A priori nul

Les consignes individuelles de sécurité

1. **Se mettre à l'abri (voir consignes spécifiques)**
2. **Écouter la radio : préciser la station de radio et sa fréquence**
3. **Respecter les consignes**

En plus des consignes générales, valables pour tous les risques (rappelées page 27), les consignes spécifiques sont les suivantes :

En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas ;
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

APRÈS

- Informer les autorités.

En cas d'effondrement du sol :

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

À l'intérieur :

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

À l'extérieur :

- S'éloigner de la zone dangereuse ;
- Respecter les consignes des autorités ;
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

APRÈS

- Informer les autorités.

Les autres risques

Type de risques	Conséquences potentielles	Actions à mener
Neige-Verglas	Blocage des voies communales et départementales	Dégagement voiries communales + pose de balisage Accueil des naufragés de la route
Canicule – Grand Froid	Risques pour les populations vulnérables isolées	Veille des personnes vulnérables
Tout phénomène météo important	Panne générale d'électricité > 48 h	Organisation de la solidarité communale
Si vigilance de niveau ROUGE		Alerte de l'ensemble de la population (cf. plan d'alerte)
Feux	Évacuation d'habitants	Relogement des sinistrés Zone à risque sur la commune : le bois du Couëdic
Attentats ou intrusions extérieures	L'évacuation ou le confinement et	Alerter le 17 ou 112

Les consignes individuelles de sécurité

↳ Risques grand froid

1. **Se mettre à l'abri**
2. **Écouter la radio : préciser la station de radio et sa fréquence**
3. **Respecter les consignes**

En plus des consignes générales, valables pour tous les risques (rappelées page 27), les consignes spécifiques en cas de grand froid sont les suivantes :

GRAND FROID - NIVEAU ORANGE	
<p>Conséquences possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Le grand froid peut mettre en danger les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud. ❑ Veillez particulièrement aux enfants. ❑ Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin. ❑ En cas de sensibilité personnelle aux gerçures 	<p>Conseils de comportement</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez-les sorties le soir et la nuit. ❑ Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques. ❑ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides. ❑ De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.

<p>(mains, lèvres), consultez un pharmacien.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants. ❑ Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : chair de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme : en cas de persistance ils peuvent nécessiter une aide médicale. ❑ Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement : <ul style="list-style-type: none"> - Une utilisation en continu des chauffages d'appoint ; - Une utilisation de cuisinière, brasero, etc. pour vous chauffer ; - Le fait de boucher les entrées d'air du logement ; <p>peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braseros, etc. pour se chauffer. Ne boucher pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver. ❑ Évitez les efforts brusques. ❑ Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emportez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé. ❑ Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ». <p>Pour en savoir plus, consultez les sites : www.sante.gouv.fr et www.invs.sante.fr sur les aspects sanitaires et www.bison-fute.equipement.gouv.fr pour les conditions de circulation.</p>
---	---

GRAND FROID - NIVEAU ROUGE

Conséquences possibles

- ❑ Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
- ❑ Le danger est plus grand et peut être majeur pour les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies respiratoires, cardio-vasculaires, endocriniennes ou de certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.
- ❑ Veillez particulièrement aux enfants.
- ❑ Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.
- ❑ En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.
- ❑ Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.
- ❑ Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme qui peuvent évoluer vers des états graves nécessitant un secours médical : dans ce cas appelez le « 15 », le « 18 » ou le « 112 ».
- ❑ Veillez particulièrement aux moyens utilisés pour vous chauffer et à la ventilation de votre logement :
 - Une utilisation en continu des chauffages d'appoint ;

Conseils de comportement

- ❑ Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.
- ❑ Pour tous, demeurez actif, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.
- ❑ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- ❑ De retour à l'intérieur, assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- ❑ Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braseros, etc. pour se chauffer.
Ne boucher pas les entrées d'air de votre logement.
Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.
- ❑ Évitez les efforts brusques.
- ❑ Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou

<ul style="list-style-type: none"> - Une utilisation de cuisinière, brasero, etc. pour vous chauffer ; - Le fait de boucher les entrées d'air du logement ; <p>peuvent entraîner un risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone.</p>	<p>au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ». <input type="checkbox"/> Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage <p>Pour en savoir plus, consultez les sites : www.sante.gouv.fr et www.invs.sante.fr sur les aspects sanitaires et www.bison-fute.equipement.gouv.fr pour les conditions de circulation.</p>
--	---

 **Risques canicule**

1. **Se mettre à l'abri**
2. **Écouter la radio : préciser la station de radio et sa fréquence**
3. **Respecter les consignes**

En plus des consignes générales, valables pour tous les risques, les consignes spécifiques en cas de canicule sont les suivantes :

CANICULE - NIVEAU ORANGE	
Conséquences possibles	Conseils de comportement
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé. <input type="checkbox"/> Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées. <input type="checkbox"/> Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur. <input type="checkbox"/> Veillez aussi sur les enfants. <input type="checkbox"/> Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin. <input type="checkbox"/> Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie. <input type="checkbox"/> Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais. <input type="checkbox"/> Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. <input type="checkbox"/> Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour. <input type="checkbox"/> Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains. <input type="checkbox"/> Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1,5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement. <input type="checkbox"/> Continuez à manger normalement. <input type="checkbox"/> Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-12h). <input type="checkbox"/> Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. <input type="checkbox"/> Limitez vos activités physiques.

CANICULE - NIVEAU ROUGE

Conséquences possibles

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
- L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque, c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur.
- Veillez aussi sur les enfants.

Conseils de comportement

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateurs, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez au moins 1,5L d'eau par jour, même sans soif.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.

Pour en savoir plus, consultez le site : www.sante.gouv.fr.

Risques Feux de Forêt

- **Se mettre à l'abri**
- **Écouter la radio : préciser la station de radio et sa fréquence**
- **Respecter les consignes**

En plus des consignes générales, valables pour tous les risques (rappelées page 27), les consignes spécifiques pour les feux de forêt sont les suivantes :

AVANT

- **Repérer** les chemins d'évacuation, les abris,
- **Prévoir** les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- **Entretien** les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers,
- **Débroussailler** autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables (cyprès),

- **Vérifier** l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- **Inform**er les pompiers au 18 (112 par téléphone portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- **Attaquer le feu**, si possible,
- Dans la nature, **s'éloigner** dos au vent
- **Rentrer** dans le bâtiment le plus proche
- **Respirer** à travers un linge humide
- **Suivre** les instructions des sapeurs-pompiers

A pied, **rechercher un écran** (rocher, mur...),

Si vous êtes en voiture :

- **Ne pas sortir** si vous êtes surpris par un front de flamme,
- **Gagner** si possible une clairière ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer les phares (pour être facilement repéré).

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- **Ouvrir** le portail de son terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers,
- **Fermer et arroser** volets, portes et fenêtres,
- **Occluser les aérations** avec des linges humides,
- **Rentrer les tuyaux** d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après,
- **Se tenir informé** de la propagation du feu,
- **Se préparer** à une éventuelle évacuation : n'emporter que le strict nécessaire (kit d'urgence) afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs.

Si le feu de forêt est proche de votre habitation :

- **N'évacuer** que sur ordre des autorités
- **Fermer** les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- **Ouvrir** le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- **Fermer** les volets, les portes et les fenêtres
- **Arroser** le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- **Boucher** avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée...)
- **S'habiller** avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (avoir à portée de main des gants en cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes). Ne surtout pas utiliser des tissus synthétiques.

APRES

- **Sortir** protégé
- **Éteindre** les foyers résiduels
- **Inspecter** son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération)

Pour plus d'informations : www.ofme.org

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER

1 Localisez le danger pour vous en éloigner

1 Enfermez-vous et barricadez-vous

2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

